

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt huit du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mr Claude BOURCET, Mr Lionel CABUT, Mr Rodolphe MAZOYER, Mr Michel MOULON, Mme Françoise WILLAUER, Mme Marie-Thérèse MICHAUD, Mme Emilie PONT, Mme Marie-Claude GUILLEMOT et Mme Elisabeth LYONNAIS.

Excusé : Mr Lilian MALIN

Le Conseil municipal nomme Mme Françoise WILLAUER, secrétaire de séance.

1/ Délégation de la compétence en matière de communication électronique :

Le Maire informe le conseil que c'est un enjeu important pour notre commune, car nous sommes dans une zone très mal desservie. Le conseil général travaille actuellement sur un projet de desserte en très haut débit sur le département. Ce projet comprend deux étapes :

- dans un 1^{er} temps, le projet consiste à faire monter en débit certaines zones mal desservies comme Condal et quelques autres secteurs voisins, ce qui permettra à tous les foyers de disposer d'une couverture satisfaisante,
- dans un 2^{ème} temps, tous les foyers devraient être desservis par la fibre (FTTH).

Le projet s'étale sur plusieurs années et le financement est assuré par le conseil général, l'Etat et les intercommunalités.

C'est la raison pour laquelle il convient de déléguer la compétence à Cuiseaux Intercom qui pourra ainsi contribuer financièrement à ce projet.

Le conseil accepte à l'unanimité de déléguer la compétence à l'intercommunalité.

2/ Affectation du fonds d'amorçage :

Le fonds d'amorçage est une aide financière de l'Etat destinée à accompagner les communes dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et à assurer la prise en charge des élèves dans ce cadre.

Le Maire indique qu'il est sollicité par la municipalité de Dommartin pour participer aux frais d'amélioration du cadre de la garderie périscolaire qui accueille tous les enfants du RPI à Dommartin. Le montant s'élève à 1600 € et le conseil municipal après discussion accepte de participer à ces frais au prorata du nombre d'enfants de Condal qui fréquentent le RPI, soit 44/118ème.

3/ Indemnité du percepteur :

Le Maire propose de reconduire l'indemnité du percepteur au taux maximum, à l'identique des autres années. Le conseil approuve à l'unanimité.

4/ Projet d'investissement 2015 :

Dans un souci de sécurité, le conseil envisage la mise en place de panneaux de signalisation indiquant le caractère prioritaire de la route départementale n° 40 aux carrefours avec les routes de Dommartin, de Montgardon et de Charangeat. Après discussion, le conseil décide de prendre conseil auprès de la direction des routes et des infrastructures du conseil général. Il est par ailleurs décidé de procéder à l'acquisition d'un taille haie télescopique pour faciliter l'entretien des haies.

Pour ce qui concerne la salle des fêtes, divers achats et petits travaux seront également effectués sur proposition de la commission ad hoc.

5/ Actualités communautaires :

Le conseil prend connaissance des comptes rendus des commissions communautaires

- ▶ Le SIVOM du Louhannais par Mme Françoise WILLAUER

- ▶ La Commission économie aménagement de l'espace par Monsieur Lionel CABUT

- ▶ La commission d'actions sociales par Madame Emilie PONT

6/ Questions diverses :

Camping terre Ferme souhaite construire un hangar afin de ranger du petit matériel et un tracteur ; s'agissant d'un projet situé dans une zone non urbanisable de la commune, le conseil doit statuer sur l'utilité de cet équipement pour le bon fonctionnement de l'activité concernée. Le conseil donne son aval.

Intervention de l'archiviste du centre de gestion 71 : le Maire informe le conseil que l'archiviste viendra effectuer un tri dans les archives et former le personnel aux règles relatives à l'archivage. Cette prestation d'un montant de 1700 € sera facturée à la commune qui pourra bénéficier d'une aide du Conseil Général à hauteur de 50 %. Le conseil autorise le Maire à demander cette subvention et à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Travaux sur la toiture de la salle des fêtes : L'entreprise Manziat interviendra début décembre 2014.

Motion d'opposition au projet du gouvernement de supprimer les dotations directes aux communes pour les distribuer aux intercommunalités: la motion est approuvée à l'unanimité.

**Le Maire,
Jean-Louis DESBORDES**

